

Conseil d'administration du 13 février 2014

Motion présentée par les représentants élus du conseil d'administration (enseignants, non enseignants, parents d'élèves et élèves)

Alors que la structure du lycée n'évolue pas pour la prochaine rentrée, les moyens en heures attribués par le Rectorat sont en diminution, avec notamment une ponction du Rectorat sur la DHG du lycée à hauteur de 11h pour le LGT et 8h sur la SEP, appelée ajustement budgétaire.

Le BTS IRIS et le BTS SE sont rénovés au sein du BTS SN mais le Rectorat attribue au lycée des moyens correspondants à l'ancien référentiel.

Depuis deux ans, le lycée a été contraint d'expérimenter un regroupement des deux BTS alors que la réforme n'était pas encore appliquée. Aucun bilan de cette fusion n'a été fait mais le Rectorat continue de nous l'imposer à l'occasion de la mise en place du nouveau BTS.

Nous avons réalisé un bilan en interne de ce regroupement. Il est globalement négatif. En effet, ce regroupement a eu pour effet d'avoir un groupe classe à 36 pour tous les cours en classe entière ce qui a particulièrement nuit à la prise en charge des élèves en difficulté, notamment ceux en provenance de Bac Pro.

Alors que le lycée s'est particulièrement investi dans la mise en place de l'accompagnement des Bac Pro en BTS avec le dispositif passerelle, cette configuration de classe à 36 met à mal l'effort réalisé préalablement, notamment pour les élèves de Bac Pro SEN.

Afin de permettre une mise en place du nouveau BTS SN dans les meilleures conditions et de séparer les deuxièmes années IRIS et SE, nous demandons l'attribution des moyens nécessaires.

Les représentants élus du CA au lycée La Fayette demandent en conséquence :

- ❑ de doter l'établissement des moyens suffisants pour ouvrir la 1^{ère} année du BTS SN option IR à 24 et EC à 15 sans mixité entre les deux spécialités ;
- ❑ de doter l'établissement des moyens suffisants pour ouvrir la 2^e année de BTS IRIS à 24 et de BTS SE à 15 avec les moyens en heures postes correspondants, sans mixage entre les deux BTS qui ont des référentiels incompatibles ;
- ❑ de modifier la structure du lycée (doc STRUDOS) afin de porter à 1,5 division le BTS SN, ce qui serait en adéquation avec la réalité des effectifs des dernières années ;
- ❑ que Madame la Rectrice tiende les engagements pris par un de ses prédécesseurs M. BLANQUER, concernant le rééquilibrage du nombre de secondes sur le réseau d'établissements, et qu'en conséquence le lycée La Fayette soit doté de deux classes de secondes supplémentaires, en sectorisant un collège sur le lycée ;

Par ailleurs, les représentants élus du CA contestent la dévolution au niveau local de la répartition des heures pour la mise en place des groupes : elle débouche sur l'inégalité des horaires d'un établissement à l'autre, et la concurrence généralisée entre disciplines et enseignants pour obtenir des conditions de travail correctes dans un cadre contraint.

Les représentants élus du CA demandent donc que les dédoublements soient rattachés aux horaires des disciplines.

Pour : 12
Contre : 0

Abstention : 4
NPPV : 0